



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### professions de santé

Question écrite n° 19055

#### Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la reconnaissance universitaire de la médecine générale. Depuis 2004, la médecine générale a été reconnue comme une spécialité, mais, pour le moment, les étudiants en médecine ne peuvent pas effectuer de stage dans cette spécialité. Or c'est près de 20 % de médecins généralistes qui partiront en retraite d'ici à 2020 et 50 % ne seront pas remplacés. Les internes et les enseignants souhaitent la création d'une filière universitaire de médecine générale, pour concrétiser la reconnaissance de cette spécialité, par la possibilité d'un stage en deuxième cycle. Les enseignants bénéficieraient alors d'un statut officiel et seraient plus nombreux. Il lui demande donc les mesures que compte prendre le Gouvernement pour rassurer ces internes sur leur avenir, ainsi que les élus locaux, situés surtout en zones rurales sinistrées, sur la continuité de la santé publique.

#### Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. En 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré pour que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lezeau](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19055

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mars 2008, page 2221

**Réponse publiée le :** 15 juillet 2008, page 6218